



CHAMPIONNATS DE FRANCE DE MARATHON 2018

Informations spécifiques

1 - IMPLANTATION :

- ◆ Compétition : **Marathon d'ALBI**
- ◆ Date et horaire: **Dimanche 29 avril 2018 - 8h30**
- ◆ Retrait dossard : **Chapiteau Bodega du Stadium d'ALBI**
- ◆ Lieu du départ : **240 avenue du Colonel Teyssier – 81000 ALBI**
- ◆ Lieu d'arrivée : **Stadium d'Albi - 283 avenue du Colonel Teyssier – 81000 ALBI**

2 - QUALIFICATIONS :

Les athlètes doivent avoir obtenu leur qualification dans un marathon inscrit au calendrier des labels FFA qui s'est déroulé entre le **dimanche 4 septembre 2016 et le dimanche 1 avril 2018 inclus** ; incluant les championnats de France de Marathon 2016 (Tours) et 2017 (Sénart), et lors des marathons internationaux certifiés IAAF/AIMS après avis de la CNCHS/FFA.

Dans le cas où la performance a été établie au cours d'un marathon à l'étranger, le club fera parvenir à la CNCHS (cnchs@athle.fr) la date, le lieu et la performance de l'athlète concerné (n° licence FFA) avant la fin de la période de qualification. Si un avis positif est émis par la CNCHS, l'athlète sera ajouté aux qualifiés, il restera alors au club à réaliser l'engagement.

La liste des athlètes sera mise en ligne sur le site de la FFA à partir du 22/12/2017. Elle sera régulièrement actualisée en fonction des compétitions enregistrées.

Performances qualificatives 2018 :

Catégories	Hommes	Femmes
Espoirs/Seniors	2h45	3h30
Vétérans 1	3h05	3h45
Vétérans 2	3h20	3h52
Vétérans 3	3h45	4h00
Vétérans 4	4h30	4h45

3 - QUALIFICATIONS EXCEPTIONNELLES :

Les demandes de qualifications exceptionnelles, justifiées et accompagnées du chèque de 90 € (dans le cas d'un motif avec caution), seront prises en compte uniquement si elles sont effectuées **par les clubs** sur la base des critères fixés ci-dessous et avec le formulaire qui sera mis en ligne sur internet : www.athle.fr .

La demande est à transmettre à la FFA (Sylvaine BON), **avant le samedi 21 avril 2018, 23h59 dernier délai**.

Si l'avis émis par la CNCHS est positif, l'athlète sera directement ajouté aux engagés.

Les critères sont :

↳ Avoir réalisé au minimum une performance N3 (Piste ou Route) sur une épreuve à labels FFA ou sur un marathon international certifié IAAF/AIMS (après avis de la CNCHS) durant la saison 2016-2017 ou saison 2017-2018.

↳ Avoir réalisé un podium individuel sur un des championnats de France durant la saison 2016-2017 ou saison 2017-2018 (sans caution).

↳ Etre dans le suivi Equipe de France durant la saison 2016-2017 ou saison 2017-2018 (sans caution).

A la demande de la DTN, la CNCHS pourra repêcher des athlètes ayant un classement de niveau International ou N1 jusqu'à 48 heures avant le Championnat. Passé ce délai, aucune modification ne pourra être apportée à la liste des engagés, quel qu'en soit le motif.

4 – ENGAGEMENTS :

A partir du 22 décembre 2017 et jusqu'au dimanche 15 avril 2018 à 23h59, dernier délai. Ils doivent être effectués directement par les clubs sur le site internet : www.athle.fr.

5 - RETRAIT DES DOSSARDS :

Le **samedi 28 avril de 14h00 à 19h00** et le **dimanche 29 avril de 7h00 à 7h45** dans le chapiteau Bodega du Stadium d'Albi - 283 avenue du Colonel Teyssier – 81000 ALBI, sur présentation d'une pièce d'identité.

6 – RENSEIGNEMENTS :

Sur internet par www.athle.fr , puis performance, puis Compétitions hors stade, puis Championnats de France, puis route-montagne-trail, puis Championnats de France de Marathon :

<http://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=129>

7 – CONTACTS :

Organisateur local :	Fédération Française d'Athlétisme :
Association marathon d'Albi 283 avenue Colonel Teyssier 81000 ALBI ☎ 05 63 54 80 80 ✉ info@marathonalbi.com 🌐 http://www.marathonalbi.com/	FFA – Département des Organisations 33 avenue Pierre de Coubertin 75640 PARIS Cedex 13 ☎ 01 53 80 70 00 ✉ cnchs@athle.fr 🌐 http://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=129